



Conseil Municipal

Jeudi 27 juin 2019

Présents : GERBELLI Chantal, GRANDJEAN Marielle, HANU Christophe, LAGRANGE Daniel, LEROY Gérard, MEUNIER-CONROUX Olivier, PECQUERIAUX Christine, PERRARD Aurore, PERROT Jean, NUNEZ Pierrette

Procurations :

BARBESANT Damien à LAGRANGE Daniel

WEIGERDING Corinne à GERBELLI Chantal

### **Approbation du conseil du 17 mai 2019**

#### **Etude de prix pour la rénovation énergétique de la mairie/poste**

Considérant que le bâtiment Mairie/Poste construit en 1973 ne correspond plus aux normes actuelles : accessibilité, économie d'énergie, isolation... ;

Considérant que le territoire " Terres de Lorraine " étant labellisé " Tepos " (Territoire à énergie positive), le montant des subventions est particulièrement élevé ;

Considérant qu'une agence postale a remplacé le bureau de poste en 2011 et que ses besoins d'espace sont beaucoup plus restreints ;

Vu la proposition de M. HÉRY Cédric, 4 rue des Potiers, 54115 Favières,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'étude de prix pour la rénovation énergétique de la Mairie/Poste et la création de deux logements locatifs communaux pour un montant de 2 160 euros TTC.

Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

#### **Augmentation de la durée hebdomadaire de 3 adjoints techniques**

Considérant la nouvelle organisation du service périscolaire suite au départ à la retraite d'un agent,

Considérant la décision du conseil de porter le temps de travail de 2 adjoints techniques actuellement à 27 heures à 29 heures et 1 actuellement à 30 heures à 32 heures hebdomadaires,

Sur proposition du maire et de la conseillère déléguée à la gestion du personnel communal,

Considérant l'accord des intéressées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de modifier la durée hebdomadaire de travail de ces agents,
- Précise que cette mesure prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019

Adopté à l'unanimité

### **Contrat entretien annuel du stade**

Sur proposition du maire,

Considérant la nécessité d'avoir un entretien suivi et régulier du stade et du terrain d'entraînement,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Accepte la proposition suivante :

- Société SOTREN de Champagne sur Vingeanne (21) proposant une assistance technique, la fumure du gazon et le traitement sélectif pour une durée de contrat fixée pour trois années pour un montant révisable de **8 256 € TTC** la première année.

Adopté à l'unanimité

### **Repas des Anciens 2019**

Sur proposition du maire qui rappelle que le traditionnel repas des Anciens aura lieu cette année le 20 octobre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte pour l'animation du repas des Anciens la proposition de prestations de l'orchestre PUNCH MUSIC - 7 rue Gabriel Péri – 55500 VANDOEUVRE pour un montant est de 520.00 € TTC,
- Retient la proposition de Les Délices de Ben – 51 rue Joseph Laurent – 54000 NANCY pour la fourniture des repas à raison de 24 € par repas,
- Précise qu'il ne sera demandé aucune participation aux personnes âgées de Messein et à leurs conjoints (personnes seules de plus de 60 ans et couples dont l'un a plus de 65 ans),
- Une participation de 32 euros sera demandée aux autres personnes qui souhaitent participer à ce repas.

Adopté à l'unanimité

### **STREET PIZZA – Redevance et modalité de versement**

Considérant les délibérations prises les 14/09/2018 et 01/03/2019, ayant pour objet le montant de la redevance et la signature de la convention pour l'installation d'un distributeur de pizza,

Considérant que le montant de la redevance fixé est erroné,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le montant de la redevance d'occupation à 180,00 € TTC par mois.
- Précise que le versement se fera tous les trimestres auprès de la Trésorerie de Neuves-Maisons après réception d'un titre exécutoire de recettes.
- Autorise le maire à signer la convention avec la société STREET PIZZA.

Adopté à l'unanimité

### **Groupement de commandes travaux de voirie**

Considérant la délibération en date du 22 juin 2018 ayant pour objet l'adhésion à MMD 54 qui propose un groupement de commandes avec le département pour des travaux de voirie et dépendances sur le territoire Terres de Lorraine.

Considérant que le département, coordonnateur du groupement de commande a procédé à la passation d'un marché.

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le maire à signer tous les documents se rapportant au marché.

Adopté à l'unanimité

### **Décision modificative – Régularisation imputation**

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la décision modificative suivante :

#### **Dépenses de d'investissement :**

2 000 € au compte 1318 « Autres »

#### **Recettes d'investissement :**

2 000 € au compte 1328 « Autres »

Adopté à l'unanimité

## **Participation financière de la commune au CLSH de Richardménil**

Considérant la délibération du 17 Octobre 2018 concernant l'aide communale aux parents déposant leur(s) enfant(s) au centre aéré sans hébergement de Richardménil.

Considérant la délibération prise le 17 Mai dernier sur l'application d'un tarif extérieur.

Sur proposition du maire et de l'adjointe déléguée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que l'aide communale de 6 € par jour et par enfant pour l'accueil du mercredi sera versée, à compter de la rentrée de Septembre, aux enfants dont l'un des parents ou les deux habitent Messein.

Adopté à l'unanimité

## **Recrutement de services civiques**

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique pour les jeunes de 16 à 25 ans,

Considérant la nécessité de recruter deux personnes pour pourvoir aux activités de la base nautique, il convient de recourir au concours du service civique,

Considérant les contrats de service civique établis entre Monsieur Axel RENAUD, Mademoiselle Camille FOURRIER, d'une part et Monsieur Gabriel GOTTSHECK, responsable de la Base nautique de Messein enregistré sous le numéro d'agrément national avec FF Voile : NA-000-16-00033, d'autre part,

Sur proposition du maire et du responsable de la base nautique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve les contrats d'engagement de service civique signés entre Monsieur GOTTSHECK Gabriel, responsable de la base nautique, représentant la commune de Messein, et :
  - Monsieur Axel RENAUD à compter du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 décembre 2019,
  - Mademoiselle Camille FOURRIER à compter du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 décembre 2019
- Désigne Monsieur Gabriel GOTTSHECK, responsable de la base nautique comme tuteur,
- Indique qu'une indemnité mensuelle d'un montant de 107.00 € (article 6218) sera versée à M. Axel RENAUD et à Mademoiselle Camille FOURRIER, à raison de 25 heures par semaine.

Adopté à l'unanimité